

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes  
**Band:** 21 (1895)  
**Heft:** 4

## Titelseiten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE

## DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

PARAISSANT A LAUSANNE 8 FOIS PAR AN

Administration : Place de la Louve.

(GEORGES BRIDEL & C<sup>e</sup> éditeurs.)

Rédaction : Rue Pépinet, 1.

(M. A. VAN MUYPDEN, ing.)

**Sommaire :** Société vaudoise des ingénieurs et des architectes. — Vues d'ouvrages d'art, réparations de viaducs en maçonnerie, perfectionnement des poutres métalliques, baches de ponts-canaux, élargissement du Grand pont de Lausanne, par J. Gaudard, ingénieur. Planches N<sup>os</sup> 37 et 38. (Suite). — Bibliographie : Le service chronométrique à l'observatoire de Genève, par E. de Vallière, ingénieur. — Le moteur à gaz, par J. Emerson Dowson.

## SOCIÉTÉ VAUDOISE

DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

*Rapport du comité à l'assemblée générale du 9 mars 1895.*

Depuis votre dernière assemblée générale, vous avez, messieurs et chers collègues, été convoqués cinq fois en séance, non compris l'assemblée d'aujourd'hui. Avant l'une de ces cinq séances il a été tenu une assemblée générale extraordinaire pour compléter votre comité. M. Dapples, ingénieur, nommé directeur de l'école d'ingénieurs de l'Université de Lausanne, nous a demandé d'être relevé de ses fonctions de secrétaire, voulant consacrer toute son activité à ses nouvelles occupations. Vous l'avez remplacé par M. A. Vautier, ingénieur, ancien rédacteur de notre *Bulletin*, et vous avez en même temps décidé d'adresser à M. Dapples vos félicitations pour le choix dont il a été l'objet comme directeur de notre école d'ingénieurs, et vos remerciements pour avoir bien voulu accepter cette charge. Puis vous avez élu membre du comité M. Cornaz, ingénieur, à la place de M. Dollfuss, ingénieur, démissionnaire.

Dans les cinq séances ordinaires, les communications suivantes vous ont été présentées :

M. *Palaz*, ingénieur, professeur d'électricité industrielle :

1<sup>o</sup> Solution des questions d'eau et d'énergie électrique à Lausanne, à l'aide d'une utilisation rationnelle des eaux de Bret. — 2<sup>o</sup> L'électricité à l'exposition de Chicago.

M. *Sambuc*, ingénieur : 1<sup>o</sup> Les chambres de bains dans les appartements au point de vue hygiénique. — 2<sup>o</sup> Surchauffage des voitures de chemins de fer en été par le soleil et en hiver par la vapeur.

M. *Gonin*, ingénieur en chef des ponts et chaussées, en deux séances : Le congrès international de navigation intérieure de 1894 à la Haye. Dessèchements en Hollande et canaux dans les Pays-Bas. Canal de la Baltique à la mer du Nord.

M. *Th. van Muyden*, architecte, vous entretiendra aujourd'hui même du portail de la cathédrale de Lausanne.

Nous avons en outre eu à nous occuper dans nos diverses séances des questions suivantes : *Tarifs de la Société suisse des ingénieurs et des architectes pour les honoraires des ingénieurs*. Rapporteur : M. A. Vautier, ingénieur. Les déci-

sions prises à ce sujet figurent dans notre *Bulletin*, nous n'a vous pas à y revenir ici. Vous avez renvoyé à l'examen de votre comité les propositions de la Société bernoise des ingénieurs et des architectes pour l'interprétation de quelques passages de ce tarif ; cette dernière question n'est pas encore résolue.

*Etablissement de règles uniformes suisses pour le calcul du cube des bâtiments*. Rapporteur : M. Henri Verrey, architecte. Les délégués des sociétés cantonales et des sections de la Société suisse ont adopté la règle suivante : Chaque bâtiment sera compté pour son cube réel, mesuré du sol de la cave jusqu'au sommet des toitures, et en y comprenant tous avant-corps et saillies de quelque importance. Vous avez décidé de vous rallier à cette conclusion qui, pour devenir définitive, doit encore être admise par l'assemblée générale de la Société suisse ; vous avez en outre chargé votre comité de s'entendre avec l'autorité cantonale et avec les municipalités pour procéder d'après cette règle au cubage des principaux bâtiments publics édifiés dans le canton de Vaud pendant ces derniers vingt ans.

*Exposition nationale suisse à Genève en 1896*. Plusieurs idées ont été émises au sujet de la forme de notre représentation à cette exposition, et pour en faciliter l'étude votre comité a adressé à tous les membres un questionnaire afin d'être fixé sur leur participation individuelle à ce concours et sur le travail d'ensemble qui pourrait être présenté par la Société elle-même. Cette consultation n'a pas eu de succès et vous avez en définitive décidé de n'exposer à Genève que la collection de notre *Bulletin* dont les principales planches seraient affichées sur un ou plusieurs panneaux.

Votre comité a adressé en votre nom, comme vous l'en aviez chargé, au Conseil d'Etat du canton de Vaud une demande de modification des articles 35 et 36 de la loi du 22 mai 1875 sur la police des constructions. Ces articles visent la construction des *canaux de fumée* dans les bâtiments de toute nature. Le Conseil d'Etat n'a pas encore donné suite à nos propositions, qui ont été remises à l'étude d'une commission.

Suivant les décisions que vous avez prises de participer à l'*exposition cantonale vaudoise d'Yverdon en 1894*, votre comité s'est entendu avec la Société vaudoise des sciences naturelles et avec la section des Diablerets du Club alpin suisse pour une exposition scientifique collective renonçant d'emblée à